



2 Les politiques sociales au service de la cohésion sociale en Europe : regard prospectif sur les propositions du Conseil de l'Europe

Les enjeux actuels liés au déplacement du centre de gravité de nos univers –

Cela devient un lieu commun de dire que nous ne sommes pas en crise, mais que nous changeons de monde. Nous postulons que les pays européens ne sont pas dans une crise avec ce que ce terme suppose de passage critique momentané dans un développement linéaire, mais que nous sommes dans des changements de références. Ces changements s'étalent depuis maintenant trente ans environ ; ils prennent actuellement une tournure décisive dont nous ne mesurons pas bien l'ampleur et dont nous ne savons pas si nous pourrions en faire une épreuve féconde pour les pays européens et leurs habitants.

Pour comprendre comment les politiques sociales peuvent et doivent être au service de la cohésion sociale en Europe, il faut que nous soyons au clair avec plusieurs déplacements du centre de gravité de nos univers :

- *L'accélération du basculement de la richesse vers les pays du Sud et de l'Est* : Les pays industrialisés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne pèseront que 43 % du produit brut mondial en 2030, contre 60 % en 2000.
- *Une croissance mondiale très diversement répartie* : Les différentiels de croissance estimés par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2010 pointent le dynamisme des pays émergents, par contraste avec la stagnation des pays avancés : 10 % en Chine, 8,8 % en Inde, 5,5 % au Brésil, contre une moyenne de 1 à 1,5 % pour les pays de la zone euro et 3,5 % pour les États-Unis.
- *Des budgets publics très contrastés* : Du fait de leurs excédents budgétaires et des réserves monétaires constituées pendant ces dernières années, les pays émergents ont des situations de bilans plus favorables que les pays développés :



selon le FMI, leur endettement sera autour de 40 % quand celui des pays européens sera autour de 100 %.

- *Des capacités d'innovation en fort développement dans les pays émergents* : Long-temps « fabriques » du monde occidental, ces pays, ayant investi dans les formations de haut niveau (ingénieurs, chercheurs), prennent place désormais en amont dans la chaîne de valeur, attirant ainsi le déplacement de centres de recherche américains en Inde et en Chine, par exemple.

À ces basculements quantitatifs s'en ajoutent d'autres, plus qualitatifs – Ces années ne vont pas changer uniquement nos systèmes économiques et industriels, mais aussi nos modes de vie, de pensée. Ces derniers, largement influencés par l'univers anglo-saxon, sont issus pour un bon nombre des modes de management, des goûts musicaux et culturels des États-Unis au cours du dernier siècle. Ils ont, selon Martin Walker, directeur senior du Global Business Policy Council et professeur senior au Woodrow Wilson Center à Washington, « *toutes les chances d'être détrônés dans l'avenir par leurs équivalents chinois, indiens, brésiliens et arabes. Les valeurs confucéennes, les films de Bollywood et la finance islamique seront simplement les éléments les plus visibles des subversions profondes et subtiles qui vont défier l'universalisme des Lumières que les Occidentaux croyaient être inscrit pour toujours dans l'ADN humain*¹⁾ ».

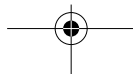
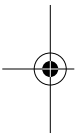
Ces basculements produisent des doutes, des craintes, des risques de repliement sur soi, des pertes de confiance individuelles et collectives.

Différentes études et enquêtes d'opinion ont marqué à la fois les taux importants de défiance dans les institutions²⁾ et les amorces de stratégies des personnes pour faire face et adapter leurs pratiques sociales indépendamment des institutions auxquelles elles font peu confiance.

C'est un point important, car nous observons qu'un des éléments clés de la compétition internationale réside dans la capacité pour les pays, les peuples et les personnes à garder leur sang-froid, à garder le cap dans la tourmente, pour ne pas disperser ou amoindrir leurs énergies, afin de trouver ensemble des solutions à des situations complexes, difficiles et parfois apparemment sans issue.

1) *Le Monde*, 28 mars 2009.

2) Aite Group et Plénitudes, *Comment rétablir la confiance des consommateurs dans les banques ? Analyse comparative : États-Unis, France, Grande-Bretagne* ; TNS Sofres, *Baromètre du moral économique des Français 2010* ; Observatoire Cetelem, *Consommer en 2010 : pas moins mais mieux*, étude fondée sur les attentes des consommateurs français et européens.





Un point clé : développer les capacités de résilience individuelles et collectives – Une société pas ou peu résiliente est une société en très grave danger. En effet, l'imprévu pouvant surgir à tout moment, elle a, ainsi que ses composantes, une faible élasticité, une faible résistance aux impacts. Par exemple, les ressortissants d'une société faiblement résiliente sont très vulnérables aux effets de campagnes médiatiques, de désinformation ou d'intimidation, attaquant ses fondements, que celles-ci soient conduites en son sein ou émanent de volontés de pouvoirs externes.

Contribuer à une société résiliente passe par le fait de restaurer ou de stimuler les capacités de confiance individuelles et collectives. Confiance en soi, confiance dans ses concitoyens, confiance dans les organisations publiques... autant de pistes pour des projets locaux qui seront autant de facteurs de renforcement des capacités de résilience, afin de contribuer à des prises de risques favorables à des pratiques innovantes, créatrices de valeur, de lien social et de bien-être.

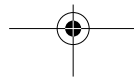
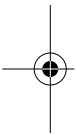
C'est dans cette perspective que se situe depuis de nombreuses années la contribution du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et la cohésion sociale – Le rôle du Conseil de l'Europe est depuis 1949 de promouvoir les valeurs de paix, de démocratie, de droits de l'homme et de dignité humaine. Il œuvre pour la consolidation de l'espace démocratique et juridique commun, défini par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection des personnes. Il réunit quarante-sept États membres, c'est-à-dire la quasi-totalité du continent européen.

Le Conseil de l'Europe s'attache, dans ses activités de défense des droits de l'homme et de maintien de la stabilité démocratique dans les États membres, à réfléchir aux problèmes de société, dans la perspective de proposer aux différents gouvernements des solutions possibles et des recommandations spécifiques, fondées sur l'observance des droits. Ainsi, différents sujets tels que la discrimination envers les minorités, la pauvreté, l'exclusion sociale, la xénophobie, le terrorisme et la violence contre les enfants font l'objet d'études d'experts et de préconisations d'actions, à l'égard notamment des menaces éventuelles au sein des sociétés contemporaines.

La cohésion sociale comme gouvernail d'une « Europe active, juste et cohésive sur le plan social » – Le Conseil de l'Europe met l'accent pour l'avenir de nos sociétés européennes sur la nécessité de travailler et d'améliorer la cohésion sociale.

À travers l'élaboration d'une stratégie actualisée par la création de la « Task Force » de haut niveau sur la promotion de la cohésion sociale au XXI^e siècle et voulue par les chefs d'État et de gouvernement, le Conseil de l'Europe tient à produire une conscientisation plus grande du rôle transversal et prépondérant des politiques de





développement de la cohésion sociale. La cohésion sociale devrait s'affirmer comme le socle de sécurisation des piliers fondamentaux des sociétés que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

La définition de la cohésion sociale par le Conseil de l'Europe a évolué. Dans les années 2000, cette notion a été conçue comme « *la capacité d'une société à assurer par le biais des institutions, des forces du marché et des solidarités propres à la famille et aux citoyens, le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation* ».

Cette définition a été actualisée en juillet 2010. Le rôle pivot de la cohésion sociale a alors été renforcé :

« Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres – et en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation –, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale à l'ensemble de ses membres. La cohésion sociale est un processus dynamique et une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable. Les sociétés divisées et inégalitaires ne peuvent garantir la stabilité à long terme. »

Cette définition fondatrice du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale est capitale, car, adoptée par l'ensemble de ses membres en juillet 2010, elle constitue une feuille de route partagée en indiquant bien que « *la cohésion sociale ne peut ni être imposée, ni atteinte selon un modèle unique. En effet, si certaines mesures générales sont indispensables à la stabilité d'une société et à la cohésion sociale, les mesures à prendre varient en fonction des situations. Le plan d'action peut donc être adapté à la situation spécifique d'un pays, d'une région ou d'une commune* ».

Ce plan d'action se fonde sur « *quatre idées maîtresses, définies par la Nouvelle stratégie pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, approuvée en juillet 2010* :

- *réinvestir dans les droits sociaux et dans une société cohésive ;*
- *bâtir une Europe des responsabilités partagées et sociales ;*
- *renforcer la représentation et le processus décisionnel démocratique, et développer le dialogue social et l'engagement civique ;*
- *bâtir un avenir sûr pour tous* ».

La cohésion sociale représente donc aujourd'hui pour le Conseil une des composantes pivots à décliner dans tous les champs d'opération et d'intervention d'une société, qu'ils concernent le politique ou l'économique, qu'ils relèvent du public ou du privé.



Le bien-être, auquel fait référence la définition de la cohésion sociale, est défini à partir de la maîtrise de quatre composantes :

- l'équité dans l'accès aux droits ;
- la dignité et la reconnaissance ;
- l'autonomie et le développement personnel ;
- la participation et l'engagement.

La cohésion sociale implique donc des exigences fortes, qui sont autant de balises à suivre pour minimiser les disparités, intégrer des valeurs partagées dans un cadre de relations sociales différentes et instaurer ainsi un « mieux vivre ensemble » et un « mieux agir ensemble ».

C'est à travers ce concept de cohésion sociale que nous souhaitons lire et mesurer les enjeux de demain dans l'action sociale en Europe et dans notre pays.

Que peut signifier assurer le bien-être de tous ? Vers quels types d'actions prioritaires les politiques sociales devront-elles s'orienter pour s'inscrire dans cette logique de valorisation de la cohésion sociale ? Avec quels résultats et quels progrès possibles ?

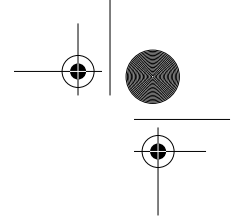
C'est le sens même du projet du Conseil de l'Europe. Les événements actuels nous incitent à repenser la notion de progrès à partir de la conception du bien-être et de sa définition concertée d'indicateurs, avec les groupes sociaux et les citoyens dans les différents pays du Conseil.

Les implications des politiques en faveur de la cohésion sociale – Investir dans la cohésion sociale et l'appréhender comme un levier pour améliorer la vie sociale sur tous les plans repose sur la conviction que la stratégie de la cohésion sociale est porteuse de progrès durable, de stabilité et de bien-être pour la société.

C'est donc à une autre manière de concevoir les relations entre l'économie et le social que nous vous convions.

Dans une conception usuelle des relations entre l'économie (contributif) et le social (dépensier), l'équation est bien connue : Il n'est pas possible de distribuer plus qu'il n'est produit. Comment réinterroger cette évidence ?

- Nous avons mis l'accent, au début de ce chapitre, sur les basculements, les changements de repères. Dans cette nouvelle mondialisation où le modèle économique dominant est celui de l'entrepreneuriat et de l'innovation, l'Europe et la France n'ont pas que des points faibles. Nous avons aussi des ressources qui sont indispensables au développement d'une culture de l'innovation dans quelque domaine que ce soit. Nous pouvons nous appuyer, même s'il faut les



revitaliser sans cesse, sur une tradition démocratique, un respect des personnes, des capacités d'initiatives, un maillage associatif, un dynamisme culturel important... Tous ces aspects sont des atouts, à condition de ne pas donner prise à l'émiettement sécuritaire, de savoir œuvrer en concertation forte au sein de l'Europe et de prendre toute sa place dans les instances internationales de régulation où se décident les règles du jeu futur concernant par exemple les services d'intérêt général – par exemple les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- Ce sont donc le capital social et sa qualité qui contribuent au dynamisme économique : nous avons besoin des contributions de tous, pas seulement des contributions économiques mais aussi des contributions sociétales, culturelles qui renforcent le plaisir d'être ensemble, le sentiment d'être en capacité de faire face, personnellement et collectivement, aux défis de l'avenir.

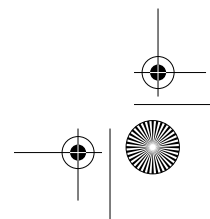
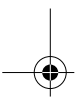
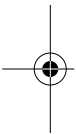
Cette orientation volontariste en faveur de la cohésion sociale invite à revoir les politiques sociales de nos pays sous un éclairage plus vaste et avec des perspectives plus complémentaires.

Pour développer la cohésion sociale, les groupes de travail œuvrant au sein du Conseil de l'Europe proposent aux pays des priorités pour contribuer à se développer de façon juste, en sécurité et durablement.

Promouvoir la participation et la coresponsabilité – En premier lieu, promouvoir le bien-être signifie se pencher sur les façons de faire participer l'ensemble des concitoyens à cette question. Pour développer la cohésion sociale en acte sur les différentes problématiques auxquelles les pays sont confrontés (lutte contre les inégalités, développement de l'emploi pour tous, promotion des familles et des liens intergénérationnels, etc.), il convient de soutenir des espaces de débats et de développer les capacités individuelles et collectives de concertation, de résolution des antagonismes et des problèmes, de coopération pour libérer l'expression et permettre la participation effective de chacun des citoyens.

La participation des citoyens et son corollaire, la coresponsabilité, apparaissent comme des mouvements de fond. L'enjeu est d'importance : en permettant à chacun de trouver sa place dans ce monde en mutation, on permet de repenser progressivement et concrètement ce qui a constitué nos repères en matière de progrès et par conséquent de modifier progressivement nos modes de consommation, nos comportements à l'égard des services collectifs et des relations entre citoyens.

À titre d'exemple, la possibilité pour les personnes handicapées, y compris pour celles qui présentent un handicap grave, de participer à la vie sociale est un objectif à long terme pour le Conseil de l'Europe et nombre de ses États membres. Il permet





de sensibiliser les politiques, les institutions et l'opinion publique à la prise en considération des capacités de ces personnes. Des villes comme Lyon, pour la France, ont modifié l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées par cette voie consultative.

La participation se veut active et responsable. La finalité est en effet de solliciter les choix individuels responsables au bénéfice de l'intérêt général et au service d'actions en faveur des publics les plus fragilisés, vulnérables et défavorisés.

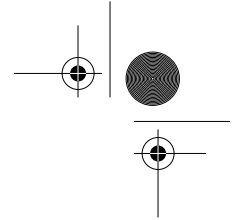
Un autre exemple concerne la ville de Mulhouse. Elle a pris une initiative intéressante. Le Conseil de l'Europe a travaillé avec cette commune sur le concept de cohésion sociale en insistant sur la détermination d'indicateurs fondés sur une réflexion collective approfondie : « Qu'est-ce pour vous que le bien-être ? », « Qu'est-ce pour vous que le mal-être ? », « Que faites-vous ou que pourriez-vous faire pour le bien-être ? ». Tout au long du processus d'élaboration des indicateurs – expression, définition et évaluation –, la méthodologie employée a été participative. Cela a permis de réaliser une base partagée pour la construction d'un plan concerté. La première Rencontre internationale des territoires de coresponsabilité a eu lieu à Mulhouse le 25 septembre 2009 (voir l'adresse Internet à la fin du chapitre).

Promouvoir la solidarité collective et le débat démocratique au niveau local – La recherche de solidarité collective comme autre élément indispensable à la cohésion sociale est un point majeur.

C'est en intégrant plus de pragmatisme et pas seulement de la théorie, en faisant l'effort de passer du registre du discours et de la simple appréciation à des choix d'actions concrètes et en montrant ainsi au citoyen, sur le terrain, que sa participation a un impact fort, que l'on parviendra à créer réellement les conditions d'une action publique de solidarité.

Ce point a clairement un impact sur la conception de la démocratie. Il promeut une démocratie plus participative, complétant la seule démocratie représentative ; il repense et rééquilibre les rôles respectifs des élus et des citoyens. Une telle pratique implique de revoir les statuts des élus, leurs mandats, leurs durées, leurs modes d'indemnisation, etc. C'est une condition de faisabilité indispensable qui relégitimera les élus dans leur rôle crucial d'impulseurs, de médiateurs et de catalyseurs des dynamiques locales.

La participation démocratique se joue d'abord à l'échelon local. Il ne peut pas y avoir de cohésion sociale sans démocratie locale. Cela invite à un changement de perspective : mettre le local (région, territoires, communes, villes) au centre des décisions nationales et internationales, et par conséquent faire jouer à plein le principe de subsidiarité, attribuer de fait au local davantage de pouvoir et renforcer la qualité des interactions entre les centres de décisions nationaux et locaux.



Dans cette logique de consolidation des cohésions et des solidarités locales, l'action sociale, dans ses interventions et ses adaptations locales, a d'évidence un rôle important à jouer auprès des différents acteurs, des habitants et des collectifs.

Le devenir du local comme le premier lieu où se bâtit la cohésion sociale s'affirme à travers des initiatives, soutenues par le Conseil de l'Europe, tel le réseau Cities for Local Integration Policy (Clip), qui regroupe une trentaine de métropoles et de villes moyennes en Europe.

Ce réseau a pour objectif de donner une voix aux villes et de renforcer la démocratie locale. Il permet aux villes affiliées au réseau de penser globalement, de mettre en commun les expériences et d'échanger les bonnes pratiques, pour mieux agir localement sur les plans socio-économique et culturel.

Des conseils de quartier sont par exemple, mis en place pour évoquer et trouver des solutions aux problèmes d'urbanisme, de logement, d'infrastructures, d'intégration des migrants, etc.

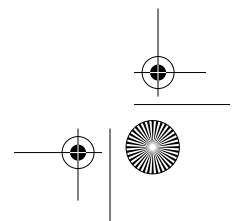
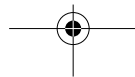
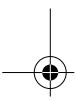
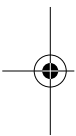
Des instances de coproduction et d'évaluation des dispositifs réglementaires concernant les citoyens (des expériences existent au sein de municipalités, de différentes administrations et d'organismes de protection sociale) sont à mettre largement en œuvre, pour encourager non pas les comportements consuméristes mais la prise en charge du bien commun par tous.

Des actions en faveur des enfants, du dialogue intergénérationnel, sont ainsi développées et communiquées au sein du réseau.

Promouvoir les droits sociaux, la protection sociale – Investir dans une société qui progresse en matière de cohésion sociale nécessite de favoriser la valorisation, dans l'ensemble des États membres, des droits sociaux et de la protection sociale. Ces outils sont essentiels à la cohésion sociale.

L'expérience réelle auprès des personnes en difficulté permet de comprendre, au-delà des polémiques et des prises de position idéologiques, que les droits sociaux, avant d'être des sources de risque d'assistanat, constituent d'abord des droits. Ces droits assurent une meilleure prise en compte de la dignité humaine et une délivrance, même partielle, de la peur du lendemain, ainsi qu'un début de dynamique de projet, si cette dernière est réellement souhaitée par les pouvoirs locaux, favorisée et accompagnée par les institutions et les professionnels.

Ce sont des questions de fond qui se posent là : Nous comportons-nous collectivement et individuellement comme si nous comptons sur tous et chacun pour développer notre société ? Quelles contributions sociales attendons-nous de





chacun, qu'il soit défavorisé ou favorisé par la vie ? La notion de protection est au cœur : une société qui se préoccupe du bien-être de ses concitoyens se doit de les protéger et de favoriser leur épanouissement.

Les droits sociaux ne sont pas un point d'arrivée, mais un point de départ pour permettre une contribution individuelle et collective.

Promouvoir la fonction parentale – Le Conseil de l'Europe attache une grande importance aux actions en faveur de la parentalité. C'est pour le Conseil une question prioritaire qui relève des droits de l'homme, mais aussi de l'éducation et de l'intégration sociale.

Cet accent mis sur la parentalité positive a suscité des débats et des polémiques dans notre pays, en formulant entre autres l'avis que des questions plus cruciales devaient être traitées dans ces temps de crise. Ne nous voilons pas la face, ce sont bien des questions d'état d'esprit et d'attitudes dans les relations au sein des familles qui sont posées là : Comment considérer et respecter son enfant comme une personne, comment interagir de façon non violente... sans angélisme ?

De nouvelles lignes d'actions en matière de soutien à la fonction parentale se dessinent pour l'avenir : la participation des parents et celle des enfants, dans les différents lieux sociaux, sont encouragées pour l'expression d'une parentalité responsable qui protège les enfants dans le respect de leurs droits, et elle aide tous les parents dans leur rôle éducatif. Il s'agit d'encourager l'autonomie des parents, en leur donnant les ressources pour soutenir leurs responsabilités parentales sans les stigmatiser.

Néanmoins, la mise en œuvre de ces principes soulève des difficultés qui restent encore bien souvent à dépasser, car la thématique de la promotion de la fonction parentale dévie souvent sur une stigmatisation des manques des parents, sans que les institutions se penchent sur l'écart entre leurs propres fonctionnements et les messages induits et les réalités des pratiques sociales des différents parents.

Promouvoir la transversalité – Un autre enjeu d'innovation se dessine sur cette problématique, comme sur tant d'autres : mieux accompagner les parents et affirmer l'intérêt supérieur des enfants suppose de privilégier, entre les différents acteurs mais aussi entre professionnels de l'action sociale, une approche transversale. D'une part, parce qu'une vision intersectorielle aide et aidera l'ensemble des acteurs à une identification qualitative des attentes et à une meilleure adéquation des réponses. D'autre part, parce qu'il apparaît nettement que les problématiques ou les questions sociales qui se présentent actuellement relèvent plus d'une mise en synergie des acteurs que de la création de structures nouvelles.



Ainsi, la proposition de centres ressources dédiés à la parentalité, qui concentrent et coordonnent les compétences de partenaires du champ social au service des usagers, témoigne de la prise de conscience d'une réflexion collective et prospective. Il s'agit de sortir des prés carrés, de surmonter les cloisonnements et de travailler sur le sens. Si les décisions incombent aux politiques, les acteurs de l'action sociale, par leurs acquis en termes de partenariat, par leurs connaissances, leurs expertises, leurs interventions et leur expérience de réseau, ont un rôle d'impulsion dans l'appréhension des enjeux collectifs de demain.

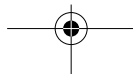
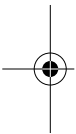
Des exemples récents – Les gouvernements européens mettent en œuvre des plans de cohésion sociale avec plus ou moins d'intensité. Citons deux exemples, l'un présentant une démarche descendante (la France) et l'autre une démarche mixte : ascendante et descendante (la Wallonie).

- *Le plan de cohésion social français* : Présenté en juin 2004 et adopté en janvier 2005, il souligne que « la prospérité économique est indissociable de la prospérité sociale », que la cohésion sociale est fragilisée en France et qu'il convient de mettre en œuvre des politiques sociales décloisonnées autour de trois enjeux majeurs : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.
- *Le plan de cohésion sociale des villes et des communes de Wallonie* : Un dispositif de promotion de la cohésion sociale et du bien-être pour tous est adopté en 2009. Il fait suite au plan 2003-2008 de prévention de proximité. La cohésion sociale y est définie comme « l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap ».

Dans ces deux exemples, les évaluations concernant les effets sont en cours. En première analyse, les appropriations locales semblent plus importantes en Wallonie qu'en France.

Pour conclure : développer la cohésion sociale implique de vivre autrement l'action publique – L'accent mis sur la cohésion sociale permet d'aller au-delà des politiques d'inclusion.

Cela n'est pas anecdotique mais souligne l'aspiration à la participation de tous les citoyens, pas seulement celle des citoyens favorisés pour lesquels cela irait de soi et ne demanderait pas de démarche particulière, pas seulement celle des citoyens





défavorisés pour lesquels cela constituerait une obligation d'insertion, mais celle de l'ensemble des citoyens comme coresponsables de la cohésion de leur commune, de leur région, de leur pays.

Cette aspiration à la participation n'est pas seulement une demande de consultation épisodique et formelle, mais de plus en plus une demande de revitalisation de la démocratie au quotidien. Cela se traduit par des demandes d'association, non seulement, dans des études d'impacts, à l'évaluation des projets ou des actions publiques, mais aussi à leur conception et au suivi de leur mise en œuvre.

Cette participation à la construction de la cohésion sociale a besoin d'être soutenue par divers dispositifs, depuis le renforcement de la recherche sur les différentes formes de la cohésion sociale, ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le Conseil de l'Europe poursuit cette démarche depuis plusieurs années au sein de la direction générale de la Cohésion sociale, notamment par la production d'un guide méthodologique, *Engager les citoyens et les communautés dans le progrès vers le bien-être de tous*, en partenariat avec différents acteurs issus des pays membres du Conseil de l'Europe.

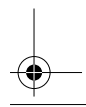
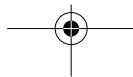
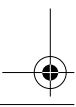
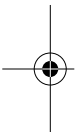
C'est en renforçant les capacités des différents acteurs à s'affirmer et à s'engager, en partageant des diagnostics territoriaux et des choix de priorité d'actions locales que se reconstruira ou se renforcera la confiance en soi des acteurs, y compris les plus marginalisés, et que le sentiment de maîtriser relativement un avenir partagé s'affirmera.

Remerciements – Nous remercions tout particulièrement, au Conseil de l'Europe, Annachiara Cerri, cosecrétaire du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), ainsi que :

- Karl-Friedrich Bopp, chef de la division des Politiques et Normes de la cohésion sociale ;
- Elda Moreno, précédemment directrice du programme « Bâtir une Europe pour et avec les enfants » ;
- Samuel Thirion, administrateur à la division de la Recherche et du Développement de la cohésion sociale ;
- Dolorès Rios Turón, secrétaire de la commission de la Cohésion sociale au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.





Nous remercions également, au sein du cabinet Plénitudes Prospective et Management :

- Julie Auché, psychologue du travail, pour sa contribution à ce chapitre ;
- Marcel Calvez, professeur de sociologie à l'université de Rennes-2 ;
- Maryvonne Vandebulcke, sociologue, pour les réflexions partagées.





Pour approfondir –

- Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>. 
 - Cohésion sociale : dans le menu « Activités », cliquer sur « Cohésion sociale » puis « Accueil ».
 - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux : dans le menu « Institutions », cliquer sur « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ». Ensuite, dans « Activités », cliquer sur « Programmes de coopération » et choisir « Les Eurorégions du Conseil de l'Europe ».
 - Guide méthodologique sur les indicateurs de la cohésion sociale : dans le menu « Activités », cliquer sur « Cohésion sociale » puis « Politiques sociales ». Ensuite, choisir « Français » puis, dans le menu « Publications », choisir « Guides méthodologiques ».
- Wallonie : <http://cohesionsociale.wallonie.be>. Les résultats du colloque des 14 et 15 octobre 2010 à Charleroi, « Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen : des concepts et des indicateurs au service de l'action », sont accessibles à partir de la page d'accueil. 
- France : <http://www.cohesionsociale.gouv.fr>. 
- Réseau Clip : <http://www.eurofound.europa.eu>. Cliquer sur « Areas of expertise » puis « Population and society ». Dans la page, choisir le lien « integration of migrants (CLIP) ». 
- Première Rencontre internationale des territoires de coresponsabilité, à Mulhouse, le 25 septembre 2009 : [https://spiral.cws.coe.int/tiki-index.php?page=1ère rencontre internationale – Territoires de coresponsabilité](https://spiral.cws.coe.int/tiki-index.php?page=1ère+rencontre+internationale+-+Territoires+de+coresponsabilité). 